

Déclaration liminaire au CTSD 93 rentrée des collèges du 18 septembre 2014 Sud éducation Créteil

Nous nous réunissons aujourd'hui pour faire le bilan de cette rentrée 2014 dans un contexte d'austérité gouvernementale avec un « pacte de responsabilité » visant à faire 50 milliards d'euros d'économie sur les dépenses publiques et donc sur l'éducation : quid des 60000 postes promis, de nos salaires toujours gelés, de nos conditions de travail, qui continuent de se détériorer ? En effet pour tous les personnels des collèges du département, comme pour leurs élèves, la rentrée est plus que difficile, comme nous le craignons dès l'annonce des DHG en janvier dernier.

En raison des dotations insuffisantes, les classes sont surchargées : en comparaison avec l'année scolaire 2013-2014, les divisions d'au moins 24 élèves sont passées de 23 % à 29,5 %.

Le collège Prévert de Noisy le sec dépasse les 25 élèves par division sur tous les niveaux, sans parler des problèmes de demi-pension et d'EDT qui ont perturbé la rentrée des élèves et des personnels. A Joliot Curie – Pantin des élèves (2) n'ont pas de LV2 pour ne pas que les groupes de langues dépassent 24.

En éducation prioritaire, grand chantier du précédent gouvernement, la situation est aussi critique : selon vos chiffres, le collège Robespierre d'Epinais est à la limite du seuil en 4ème et en 3ème, ces seuils sont dépassés en 6ème à Delaune Bobigny (24,17), tandis que les 4ème sont à 24, et quasiment autant en 5ème et 3ème... Comment dans ces circonstances intégrer les élèves de NSA et ULIS ? Cette situation se retrouve dans de nombreux établissements où la scolarisation de ces élèves dans de bonnes conditions est mise en péril par l'augmentation des effectifs dans les classes. Aux problématiques pédagogiques s'additionnent bien souvent des questions matérielles (chaises, tables, taille des salles de classe).

Concernant les dépassements de seuils, nous constatons qu'ils concernent même les ECLAIR (Iqbal Masih – Saint-Denis en 5ème, Aubrac – Villetaneuse en 6ème/5ème/4ème, Luxembourg – Aubervilliers en 4ème) mais aussi les REP+, vitrine de la réforme de l'éducation prioritaire : Moulin – Aubervilliers est presque partout au-delà de 23, de même Louise Michel – Clichy-sous-bois est en moyenne à 23,4 élèves par division, tous les niveaux étant au-delà de 23 voire 24 élèves !

La situation des 6 nouveaux collèges est également problématique puisqu'on leur a refusé le classement ZEP et APV et qu'ils doivent donc accueillir leurs élèves, auparavant en ZEP, dans des classes à plus de 24 élèves.

Nous notons également le nombre important de niveau à exactement 24 élèves par division. C'est par exemple le cas en 4ème au collège Fabien à Saint-Denis. Nous rappelons que les collègues demandent toujours la création d'une division sur ce niveau et nous nous inquiétons des élèves du secteur qui auraient pu être envoyés s'inscrire dans un autre établissement. Nous avons déjà l'année dernière attiré votre attention sur la pratique de « listes d'attente » ou le refus d'inscrire un élève relevant pourtant du secteur de l'établissement, nous réaffirmons aujourd'hui notre colère face à ces pratiques et le droit de tous les élèves d'être inscrit dans leur établissement de secteur.

Question : Nous prenons note des +32,5h projet restituées aux établissements et souhaiterions savoir combien d'heures peuvent être distribuées.

Dans de nombreux établissements, des élèves de notre département ont une nouvelle fois fait une rentrée sans enseignant. De nombreux postes n'étaient en effet pas pourvus (ex Eluart Montreuil, Robespierre Epinais (6 postes le jour de la pré-rentrée), Vigo Epinais (3 postes), Timbaud Bobigny (HG et français, poste d'infirmière à plein temps)), souvent par ailleurs des postes fractionnés.

Question : combien reste-t-il de postes non pourvus à ce jour ? Combien de personnels ont été affectés sur des postes fractionnés ? Sur 3 établissements ? Sur 2 communes ?

Le manque de personnels médico-sociaux perdure également dans notre département. Les assistantes sociales se sont mobilisées en fin d'année car ils et elles doivent intervenir en REP + et nouveaux collèges sans création de postes supplémentaires. Il manque encore un-e infirmier-e à Vigo – Epinais, Timbaud – Bobigny...

Les moyens vie scolaire sont aussi souvent insuffisants : le collège Christine de Pisan à Aulnay demande la création de 4 postes d'AED et un-e 3e CPE (3 divisions supplémentaires en 3 ans, suppression de 2 CUI, problèmes de locaux...).

Question : Concernant les moyens vie scolaire, qu'en est-il du recrutement des EAP qui devaient remplacer les AP dont les postes avaient été supprimés dans les collèges cette année ?

Nous venons de le voir, la rentrée a été difficile pour beaucoup d'enseignant-e-s et d'élèves du département, mais pour certains c'est une rentrée inacceptable :

Dans les 12 collèges construits ou reconstruits par le Conseil Général, la rentrée a souvent été ubuesque !

A Jean Jaurès - Villepinte, les salles ont une capacité insuffisante, le matériel informatique n'était pas opérationnel. A Césaria Evora – Montreuil il n'y avait pas de réseau, la cuisine centrale ne fonctionnait pas. A Dora Maar – Saint-Ouen il manquait AED, infirmière, manuels scolaires, installations sportives, connexion internet, photocopieur, matériel pédagogique, les agents n'avaient pas de vestiaire et il n'y avait pas de coordonnateur ULIS ! A Jean Moulin Aubervilliers la démolition des bâtiments continue et les élèves reçoivent la poussière dans la cours de récréation, des travaux dangereux sont effectués en présence des élèves et des personnels (soudure, vaporisation de vernis...), la sécurité incendie n'est pas opérationnelle, la vie scolaire n'a pas de postes téléphoniques, le matériel informatique et le mobilier sont encore en cours d'installation,...

Ouvrir des établissements dans de telles conditions témoigne d'un manque de respect inacceptable à l'égard des personnels et des élèves, et n'est que la preuve désolante que le CG et le ministère sont plus attachés aux effets de communication qu'au souci de doter les établissements de moyens à la hauteur de leurs besoins.

Sud éducation Créteil réaffirme son opposition aux PPP : la construction des collèges en partenariat public-privé sont de vrais cadeaux à Eiffage, Vinci et consort pour le bâtiment, et à Microsoft et à Dell pour le tout numérique. Nous continuons par ailleurs de dénoncer les suppressions de postes d'agent-e-s dans les collèges, suppressions liées aux « effectifs cibles » définis par le Conseil Général : plus de collèges et sans augmentation significative de personnels ATTEE, ce sont des conditions de travail (pour les personnels) et d'accueil (pour les élèves) inévitablement dégradées.

En REP+ la réforme se met en place en contradiction totale avec les demandes exprimées par les personnels dans les réunions qui ont précédé les assises de l'éducation prioritaire.

Les heures de concertation sont le plus souvent inscrites à l'emploi du temps des enseignants, parfois même sur des thématiques imposées par la direction (Jean Zay – Bondy). Les créneaux ne tiennent souvent pas compte des équipes disciplinaires, ni pédagogiques.

La pondération a le plus souvent été ramenée à 1h30 sans prise en compte des 1,1 en HSA, quand elle n'a pas conduit les chefs d'établissement à décompter les interours du temps de service des enseignant-e-s pour récupérer des heures !

Sud éducation Créteil rappelle son opposition à cette réforme dans la continuité des ECLAIR et de l'école du socle. La seule avancée positive que constituait la prise en charge de la pénibilité du travail et la nécessité du travail en équipe est totalement dévoyée dans la mise en place de la réforme. Elle conduit à une infantilisation des enseignant-e-s à qui il faudrait que les chefs d'établissement expliquent quand et de quoi ils et elles doivent parler pour améliorer leurs pratiques pédagogiques !

Nous nous faisons l'écho des enseignant-e-s du collège République à Bobigny qui demandent :

- 1) que Les 18 heures volantes issues de la pondération soient considérées comme une prise en compte des tâches et réunions diverses qui étaient faites les années précédentes
- 2) que Les 36 heures restantes soient effectuées sur la base d'un calendrier et de thèmes librement choisis.
- 3) que Les collègues puissent profiter des 36 heures fixes pour effectuer des tâches diverses listées par le B.O. du 05 juin 2014.

La mise en place de la réforme, comme l'arrivée massive de stagiaires sur l'académie, a conduit à une multiplication des BMP et donc souvent à une augmentation du nombre de contractuels : la précarité continue de s'amplifier dans notre département et l'administration continue de maltraiter ces personnels précaires, soit aujourd'hui plus d'1 enseignant-e sur 10 : instabilité et angoisse du renouvellement de contrat, situation de fragilité face aux pressions hiérarchiques, non respect des heures de minoration de service, affectation sur plusieurs établissements... Le traitement fait au personnel non-titulaire n'est pas acceptable, particulièrement à cette rentrée où nombre d'entre eux se sont retrouvés sans affectation ou sur des postes fractionnés avec des services infaisables. Sud éducation Créteil continue d'exiger la titularisation de tou-te-s les précaires, sans condition de concours ni de nationalité.

Pour finir nous tenons à aborder la situation des stagiaires, nombreux et nombreuses cette année dans notre département. Certes, pour un certain nombre d'entre eux et elles, le temps de service a été ramené à un mi-temps et la formation en partie rétablie. Pourtant, la rentrée des professeur-e-s stagiaires ne se passe pas dans de bonnes conditions :

- Les lauréat-e-s du concours exceptionnel 2013-2 doivent accomplir un temps plein sans avoir jamais eu de formation professionnelle, dont ils/elles sont encore écartées cette année. Et ce ne sont pas les seul-e-s stagiaires à temps plein devant les classes.

- Le temps de classe équivalent à un mi-temps imposé à la plupart des stagiaires est trop élevé, supérieur à celui prévalait avant la suppression de la formation professionnelle : un tiers-temps, c'est bien assez !

- Certain-e-s stagiaires qui ont obtenu le Master 2 l'an dernier se voient contraintes de se réinscrire et de passer à nouveau un diplôme qu'ils/elles ont déjà validé...

- Les conditions de validation du Master 2 sont floues dans beaucoup d'académies : alors que les cours ont commencé, les étudiant-e-s ne savent pas ce qui est attendu d'eux/elles. Et les situations sont très hétérogènes d'une académie à l'autre, d'un ESPE à l'autre.

- Cette situation est encore aggravée par des affectations difficiles : alors qu'ils/elles ont effectué le Master 1 dans un établissement, nombre de stagiaires doivent poursuivre leur formation en étant muté-e-s très loin, parfois même dans une académie différente, ils/elles doivent alors valider leur Master 2 dans des conditions extrêmement difficiles. Ces situations scandaleuses mettent en lumière l'inadaptation du processus de formation, de recrutement et de titularisation des professeur-e-s.

La fédération SUD éducation revendique une remise à plat complète du dispositif et :

- Le retour à un concours de recrutement à Bac+3, suivi de 2 années de formation, rémunérées et validées par l'attribution d'un master

- Une harmonisation nationale des procédures de titularisation

- Pas plus d'un tiers du temps de service devant les classes pendant le stage pour tou-te-s les stagiaires

- Une formation renforcée et une décharge de service pour les tuteurs et les tutrices

- Une entrée progressive dans le métier pendant les premières années de titulaire

Par ailleurs, SUD Éducation a interpellé les autorités académiques au sujet du paiement partiel des stagiaires de l'académie. Suite à l'information sur le non-paiement de l'intégralité du premier mois de salaire pour les personnels stagiaires cette année, nous avons adressés un courrier à la Rectrice et aux 3 D.A.S.E.N. afin que tous les personnels stagiaires soient payés en totalité dès le premier mois de salaire.

Aux vues de ces conditions de rentrée, Sud éducation appelle avec les autres organisations syndicales (CGT éducation, CNT, FO, SNES-SNEP-SNUIPP), les personnels à se réunir et à se mobiliser pour leurs conditions de travail.